

# Projet de parc éolien de HOMBLEUX

Commune de Hombleux

Département de la Somme

**DOSSIER REGLEMENTAIRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
ET BILAN DE LA CONCERTATION**



## Sommaire

Préambule .....	4
Rappel de la réglementation en vigueur pour l'enquête publique .....	4
Tableau de synthèse du processus de concertation .....	5
Résultat et bilan de concertation .....	7
Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet .....	7
Annexes .....	7

---

## Préambule

---

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article R.512-8 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique doit notamment comprendre :

- Un document qui mentionne les textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- Le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L.121-8 à L.121-15, ou de la concertation définie à l'article L.121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Lorsqu'aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne,
- Un document mentionnant les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet, en application du I de l'article L.214-3, des articles L.341-10 et L.411-2 (4°) du code de l'environnement ou des articles L.311-1 et L.312-1 du code forestier.

Ce document présente les éléments demandés ci-dessus pour le projet de parc éolien de Hombleux, dont le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 9 mars 2016, complété le 08 décembre 2016 et jugé recevable le 14 février 2017 par la Préfecture de la Somme.

---

## Rappel de la réglementation en vigueur pour l'enquête publique

---

Les nouvelles dispositions de l'article R123-1 du code de l'environnement précisent que « *pour l'application du 1° du I de l'article L. 123-2, font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact en application des II et III de l'article R. 122-2 et ceux qui, à l'issue de l'examen au cas par cas prévu au même article, sont soumis à la réalisation d'une telle étude.* »

L'article R122-2 du même code précise dans son annexe qu'une étude d'impact est nécessaire pour toute installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.

Les éoliennes sont concernées par la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées (selon les articles L.553-1 et R.511-9 du code de l'environnement) :

2980-1 - Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Le projet de Hombleux est constitué d'éoliennes dont le mât atteint 120 mètres ; il nécessite donc une étude d'impact et une enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'enquête publique, la décision pouvant être adoptée est celle de l'obtention de l'autorisation unique regroupant les autorisations relatives au Code de l'Urbanisme ; de l'Environnement et de l'Energie ; l'autorité compétente pour prendre cette décision d'autorisation est le Préfet du Département de la Somme.

## Tableau de synthèse du processus de concertation

Date	Support	Annexe	Thème abordé / Ordre du jour	Public concerné
<b>Concertation réalisée</b>				
Mai 2014	Réunion		Présentation du projet et lancement de l'étude de pré-faisabilité (consultation des services de l'Etat et des gestionnaires de réseau)	Maires de Hombleux, Rouy-le-Petit et Voyennes
Juillet 2014	Délibération	Annexe 1	Délibération du Conseil Municipal de Hombleux en faveur du projet	Conseil Municipal de Hombleux
Septembre 2014	Délibération	Annexe 2	Délibération du Conseil Municipal de Voyennes en faveur du projet	Conseil Municipal de Voyennes
Aout 2015	Blog projet	Annexe 3	Mise en ligne d'un site internet présentant le projet : <a href="http://www.parc-eolien-de-hombleux.fr/">http://www.parc-eolien-de-hombleux.fr/</a>	Grand public
Octobre 2015	Réunion		Abandon de la Zone d'Implantation Potentielle dite « Nord » située sur les communes de Rouy-le-Petit et Voyennes	Maires de Hombleux, Rouy-le-Petit et Voyennes
Janvier 2016	Lettre d'Information	Annexe 4	Publication d'une lettre d'information sur l'état d'avancement du projet aux propriétaires et exploitants agricoles	Propriétaires et exploitants agricoles
Septembre 2016	Réunion		Présentation et validation de l'implantation retenue pour le projet éolien au maire de la commune de Hombleux	Maire de Hombleux
Octobre 2016	Réunion		Présentation et validation de l'implantation retenue pour le projet éolien aux propriétaires et exploitants agricoles	Propriétaires et exploitants agricoles

Janvier 2017	Lettre d'Information	Annexe 5	Publication d'une lettre d'information sur l'état d'avancement du projet aux propriétaires et exploitants agricoles	Propriétaires et exploitants agricoles
Juin 2017	Lettre d'information	Annexe 6	Présentation de l'implantation retenue avec des photomontages. Annonce du dépôt des demandes d'autorisations administratives. Invitation à la permanence d'information	Riverains de Hombleux (Bourg, Bacquencourt et Canizy)
Samedi 8 juillet 2017	Permanence en mairie	Annexe 7	Présentation du projet : présence de la chargée de projet, affiche présentant le projet (études, implantation, photomontages...)	Grand public
<b>Concertation en cours de préparation</b>				
Janvier 2018	Lettre d'information		Annonce de l'enquête publique	Population de Hombleux

## Résultat et bilan de concertation

---

Les différentes réunions, les lettres d'information ainsi que la permanence en mairie ont permis de :

- Partager et valider les protocoles et diagnostics des différentes études réalisées (acoustique, environnementale, paysagère),
- Construire le projet en prenant en compte les avis et contraintes des parties prenantes (Elus, propriétaires et exploitants, Services de l'état, Gestionnaires de réseaux...),
- Echanger avec des intervenants externes afin de définir la pertinence et la faisabilité des mesures compensatoires et d'accompagnement,
- Echanger avec les riverains du projet afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs interrogations.

## Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

---

Le projet éolien de Hombleux ne nécessite pas d'autres autorisations pour sa réalisation car non concerné par :

- une demande de dérogation "espèces protégées" (Code de l'Environnement)
- une autorisation de défrichement (Code Forestier)

## Annexes

---

Liste des annexes du bilan de la concertation :

Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal de Hombleux

Annexe 2 : Délibération du Conseil Municipal de Voyennes

Annexe 3 : Image du site internet dédié au projet

Annexe 4 : Lettre d'information pour les propriétaires et exploitants agricoles

Annexe 5 : Lettre d'information pour les propriétaires et exploitants agricoles

Annexe 6 : Lettre d'information pour la population de Hombleux (Bourg, Bacquencourt et Canizy)

Annexe 7 : Affiche présentée lors de la permanence en mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE HOMBLEUX**

Département de la  
Somme  
Arrondissement de  
Péronne  
Canton de Nesle  
Communauté de  
Communes  
Du Pays Neslois

**Commune de  
HOMBLEUX**

**Délibération  
N° 2014-06-31**

**Objet :**

**Etude pour la  
réalisation d'un parc  
éolien sur la  
commune.**

Date de convocation :  
13-06-2014

Date de Séance :  
20-06-2014

Membres en exercice :  
15

Membres présents : 10

Membres votants :  
10 + 5 pouvoirs

Pouvoir : 5

Le vingt juin deux mil quatorze à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

**Etaient présents :** Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak, Hansart, Mme Hannecart (Adjoints au Maire), Mmes Costa-Delobel, Lefebvre, Dumont, Loridant, Mrs Meunier, Frison,

**Etaient absents excusés :** Mme Delebecque (pouvoir Mme Costa-Delobel), Kalota (pouvoir M.Avy), Nobécourt (pouvoir M. Urbaniak), M. Delattre (pouvoir Mme Hannecart), Niot (pouvoir M.Frison)

**Secrétaire de séance :** M. Hansart Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de HOMBLEUX a été contacté par la société VALOREM, basée à Amiens (80) pour la réalisation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire de la commune.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait évacuée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Afin de déterminer le lieu d'implantation et les caractéristiques techniques de ce parc, il est nécessaire de permettre à la société VALOREM de procéder à l'étude de faisabilité du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (8 voix + 5 pouvoirs : pour et 2 abstentions)

**AUTORISE**

- la société VALOREM, basée à Amiens (80) à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,
- le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société VALOREM, basée à Amiens (80).

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an ci dessus  
Pour extrait conforme  
Le Maire

Acte rendu exécutoire après  
réception en Sous-préfecture, le 26 06 14  
et publication ou notification du 27 06 14  
Le Maire, Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

**SLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE VOYENNES (SOMME)**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014 A 20 H**

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2014 en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Pierre LEMAITRE, assisté de ses adjoints.

**ETAIENT PRESENTS :** (13s/15) Mr LEMAITRE Jean-Pierre, Mme EGRET Dominique, Mme CLAISSE Lise, Mr BERTIN Jean-Claude, Mr EGRET Aurélien, Mme BOCHART Isabelle, Mr POTURALSKI Gilles, Mr CARON Sébastien, Mr PLONQUET Guillaume, Mme FOURNIER Corinne, Mr GERMAIN Patrick, Mr MAJ José, Mme BINA Hélène.

**ABSENTS EXCUSES :** Mr RANVIAL José ayant donné pouvoir à Mr LEMAITRE Jean-Pierre et Mr VINCHON André-Patrick

Secrétaire de séance : Mr José MAJ

**ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de VOYENNES a été contacté par la société VALOREM, basée à Amiens (80) pour la réalisation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire de la commune.

Une réunion d'information à l'intention du Conseil Municipal s'est tenue le 12 septembre 2014 en mairie.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait évacuée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Afin de déterminer le lieu d'implantation et les caractéristiques techniques de ce parc, il est nécessaire de permettre à la société VALOREM de procéder à l'étude de faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE :**

- La société VALOREM, basée à Amiens (80) à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,
- Le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société VALOREM, basée à Amiens.

Fait et délibéré le 26/09//2014

Affiché le 03/10/2014

Pour extrait conforme

Le Maire,





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

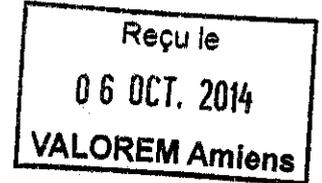
Département de la SOMME  
Arrondissement de PERONNE  
Commune de VOYENNES

**VOYENNES** 

**Société VALOREM**

**29 rue des Trois Cailloux**

**80000 AMIENS**



Voyennes, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Objet : étude pour la réalisation d'un parc éolien

Messieurs,

Suite à votre réunion 12 septembre, notre conseil s'est réuni le 26 septembre 2014 pour donner son accord concernant l'étude de faisabilité du projet.

Vous trouverez ci-joint notre délibération.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire

Jean-Pierre LEMAITRE



# Projet de parc éolien de Hombleux (80)

Une extension du parc éolien de Voyennes Energies

## Le projet en bref

Initié en 2014, ce projet de 4 éoliennes est situé sur la commune de Hombleux, dans le prolongement du parc existant de Voyennes Energies. Déposées en décembre 2016, les demandes d'autorisations administratives sont en instruction par les services de l'Etat.

### Chiffres clés

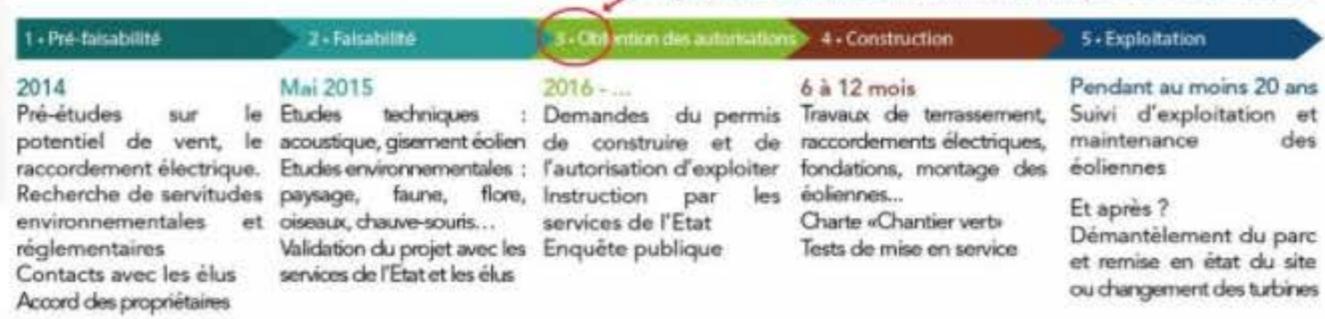
- Nombre d'éoliennes : 4
- Puissance unitaire : 2 à 2,4 MW
- Puissance totale : 8 à 9,6 MW
- Hauteur du moyeu : 91 à 95 mètres
- Diamètre du rotor : 110 à 117 mètres

### Permanence d'information le samedi 8 juillet 2017

VALOREM sera présent à la salle des Sports de Hombleux de 10h à 12h. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet.

- ### L'ENERGIE EOLIENNE
- Actualité
  - L'investissement participatif
  - Le développement d'un projet

Le projet a demandé son autorisation unique en décembre 2016



### Liens

A télécharger : « L'énergie éolienne »

France Energie Eolienne

VALOREM, opérateur en énergies vertes

# Des nouvelles du projet d'extension du parc éolien de Voyennes sur la commune de HOMBLEUX

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires Janvier 2016

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité de réaliser l'extension du parc éolien de Voyennes sur la commune de Hombleux.

Nous profitons de ce début d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2016 et vous présenter l'avancement de ce projet.

Afin de tenir nos informations à jour, nous vous prions de nous informer des changements qui auraient pu intervenir récemment sur vos parcelles concernées par le projet (propriétaire, exploitant, coordonnées...).



Nous vous remercions de votre engagement à nos côtés qui contribue au développement des énergies renouvelables. A l'image des accords signés lors la COP 21, leur rôle est essentiel pour limiter le réchauffement climatique mondial. Outre la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ces énergies produites localement participent aussi au développement économique des territoires.

## Où en est le projet ?

Ce projet est à l'étude depuis mai 2014. Lancées en mai 2015, les études de faisabilité (paysage, écologie, acoustique...) sont en cours de réalisation. Une fois terminées, nous pourrons confirmer la faisabilité technique et environnementale du projet, déterminer le nombre d'éoliennes, leurs caractéristiques et leur implantation.

Nous reviendrons vers vous pour valider l'implantation des éoliennes et recueillir votre avis sur le futur démantèlement du parc.

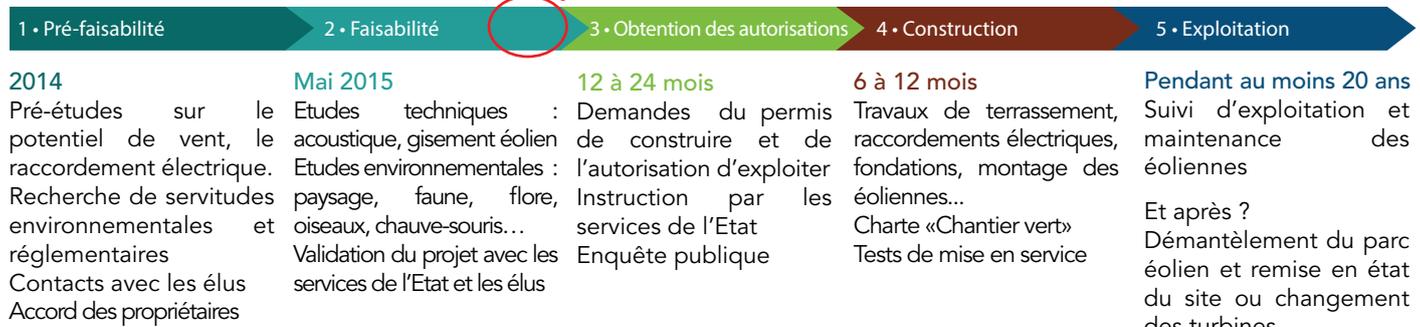
Nous prévoyons de déposer les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter en juillet prochain.

# Des nouvelles du projet d'extension du parc éolien de Voyennes sur la commune de HOMBLEUX

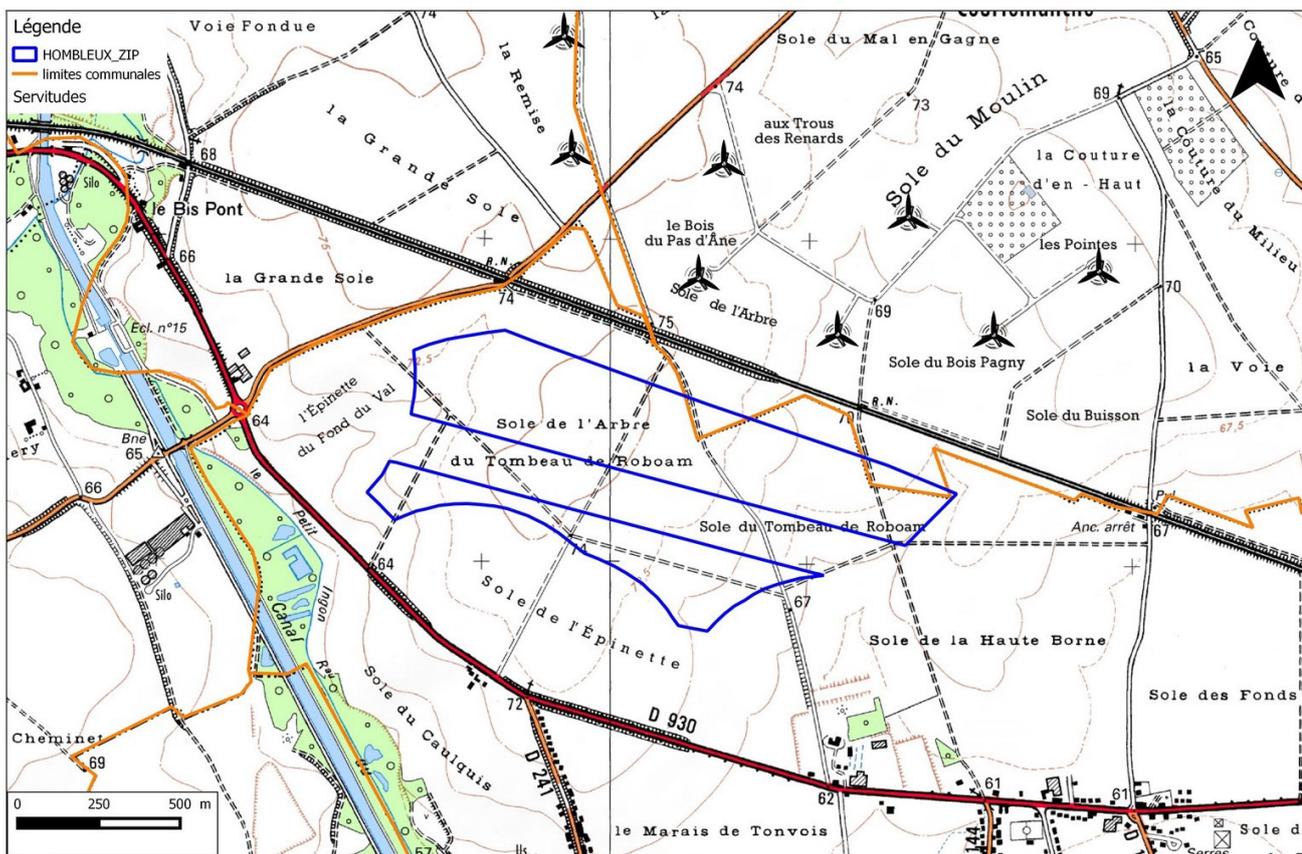
## Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.

L'étude de faisabilité de ce projet se termine.



## Zone d'implantation des éoliennes



### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Votre contact VALOREM

Chargée de projets

Delphine ROSSIGNOL  
 29 Rue des Trois Cailloux  
 80 000 AMIENS  
 Tél. : 03 22 09 02 85

[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

# Des nouvelles du projet d'extension du parc éolien de Voyennes sur la commune de HOMBLEUX

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Janvier 2017

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Hombleux. Nous profitons de ce début d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2017 et vous présenter l'avancement de ce projet.

Afin de tenir nos informations à jour, nous vous prions de nous informer des changements qui auraient pu intervenir récemment sur vos parcelles concernées par le projet (propriétaire, exploitant, coordonnées...).

Votre engagement à nos côtés contribue au développement des énergies renouvelables. Associées aux économies d'énergie, leur rôle est essentiel pour freiner le changement climatique mondial. Outre la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ces énergies produites localement participent au développement économique et au dynamisme des territoires qui les accueillent.

## Où en est le projet ?

Afin de définir l'implantation la plus adaptée à votre territoire, des bureaux d'études indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. En concertation avec les services de l'état, les élus locaux et les propriétaires/exploitants agricoles, VALOREM les a analysées pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne. Le projet éolien de HOMBLEUX ENERGIES (4 éoliennes et 1 poste de livraison) a fait l'objet d'une demande d'autorisation unique le 8 décembre 2016. Le premier examen de complétude a validé la forme de ce dossier. Notre demande va maintenant être instruite par les services de l'Etat.

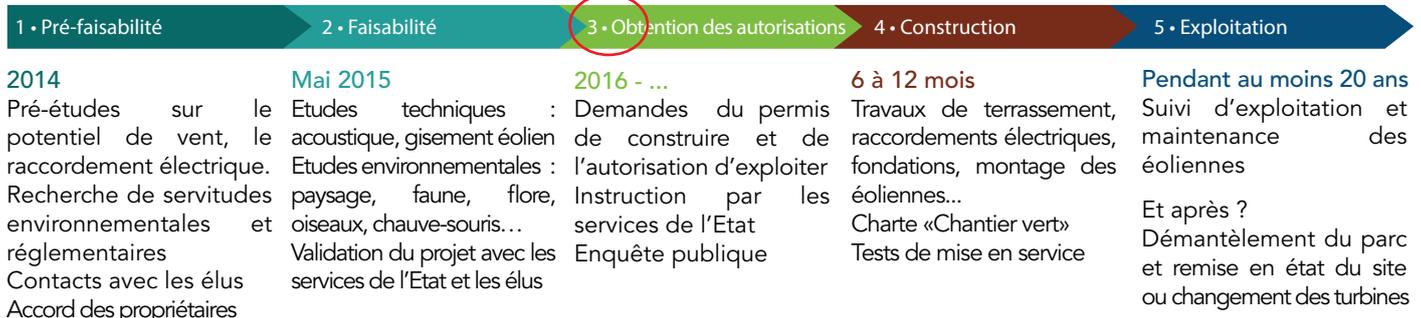
## Chiffres clés

Nombre d'éoliennes : 4  
Puissance unitaire : 2 à 2,4 MW  
Puissance totale : 8 à 9,6 MW  
Hauteur du moyeu : 91 à 95 mètres  
Diamètre du rotor : 110 à 117 mètres

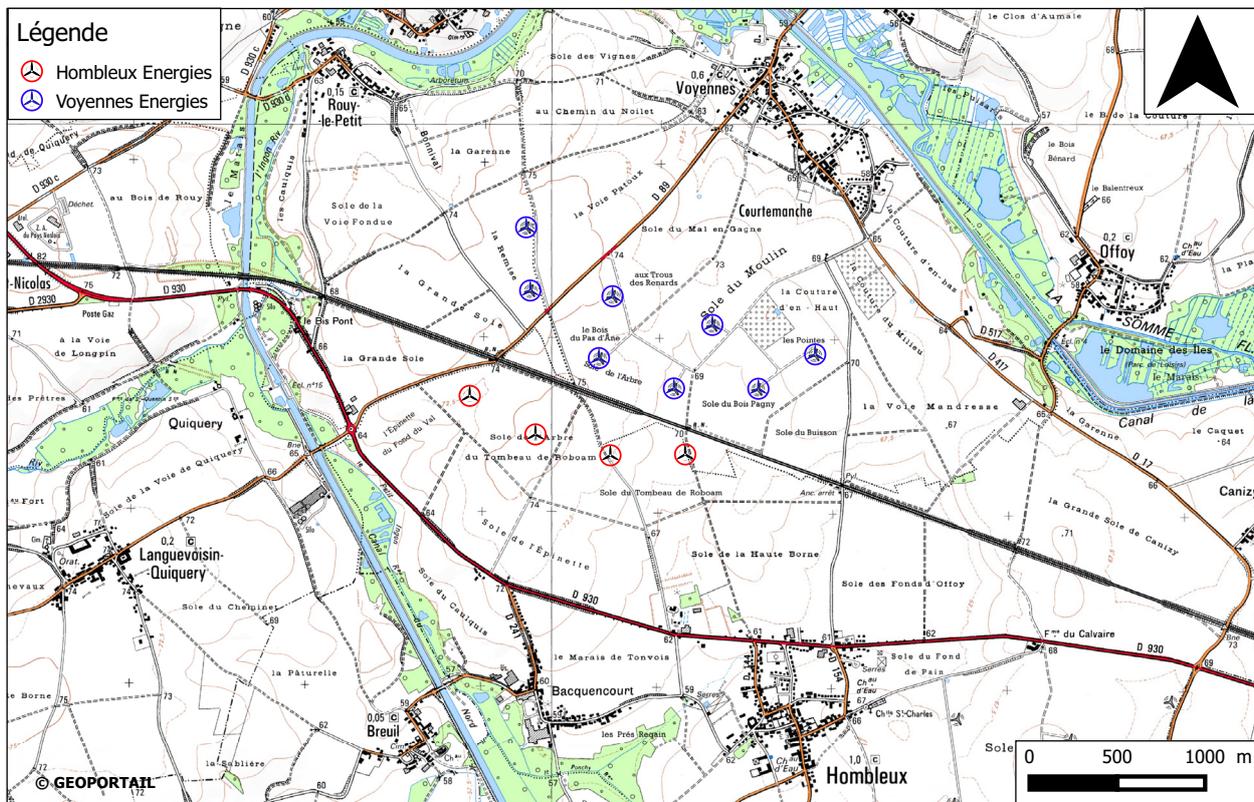
## Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.

Le projet a demandé son autorisation unique en décembre 2016



# Des nouvelles du projet d'extension du parc éolien de Voyennes sur la commune de HOMBLEUX



Carte d'implantation des éoliennes et du poste de livraison sur la commune de Hombleux



Photomontage - Vue depuis la sortie sud de Voyennes



Photomontage - Vue depuis la sortie sud-ouest de Canizy

## Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



VALOREM

producteur d'énergie verte

Votre contact VALOREM

Chargée de projets

Delphine ROSSIGNOL  
29 Rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 02 85

[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

# Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Juin 2017

## Sommaire

VALOREM, professionnel de l'éolien ...	1
L'étude de faisabilité du projet .....	2
L'implantation des éoliennes .....	2
Photomontages .....	3
Les prochaines étapes .....	4

*En relation étroite avec vos élus, VALOREM étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Hombleux.*

*Après plus de 2 ans d'études, nous avons le plaisir de vous présenter l'implantation finale des éoliennes ainsi que les photomontages réalisés depuis des points de vue emblématiques dont l'implantation tient compte.*

**Permanence d'information le samedi 8 juillet 2017**

**VALOREM sera présent à la salle des Sports de Hombleux de 10h à 12h.  
N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet.**

**A noter  
dans votre  
agenda**

## VALOREM, un professionnel de l'éolien actif dans la Somme



Eoliennes de Santerre Energies  
Mars 2017 (MyDroneService)

Depuis 1994, le groupe VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables.

Nous intervenons du développement des projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance.

Dans la Somme, nous avons travaillé à l'implantation de 48 éoliennes (sur les communes de Voyennes et Rouy-Le-Petit, dans le Santerre, à Laucourt et Eaucourt-sur-Somme ou encore Airaines et Gamaches).

Nous sommes aussi investis dans la promotion de la filière au travers d'événements (Printemps de l'Industrie, Route des Energies...) ainsi que dans la formation des futurs professionnels via la plateforme WINDLAB à Amiens.



Visite lors du Printemps de l'Industrie

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien de Hombleux.

Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population. Il s'appuie sur nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.



**Votre contact VALOREM**

Chargée de projets

Delphine ROSSIGNOL  
29 Rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 02 85

[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

# Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

## L'étude de faisabilité du projet

Afin de construire le projet le mieux adapté à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel.

En concertation avec les services de l'état, les élus locaux et les propriétaires/exploitants agricoles, VALOREM les a analysé pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne.

## L'implantation des éoliennes

Le projet éolien de HOMBLEUX ENERGIES (4 éoliennes et 1 poste de livraison) a fait l'objet d'une demande d'autorisation unique le 8 décembre 2016. Le premier examen de complétude, du 8 décembre 2016, a validé le dossier de demande sur la forme.

Cette demande est maintenant instruite par les services de l'Etat

### Chiffres clés

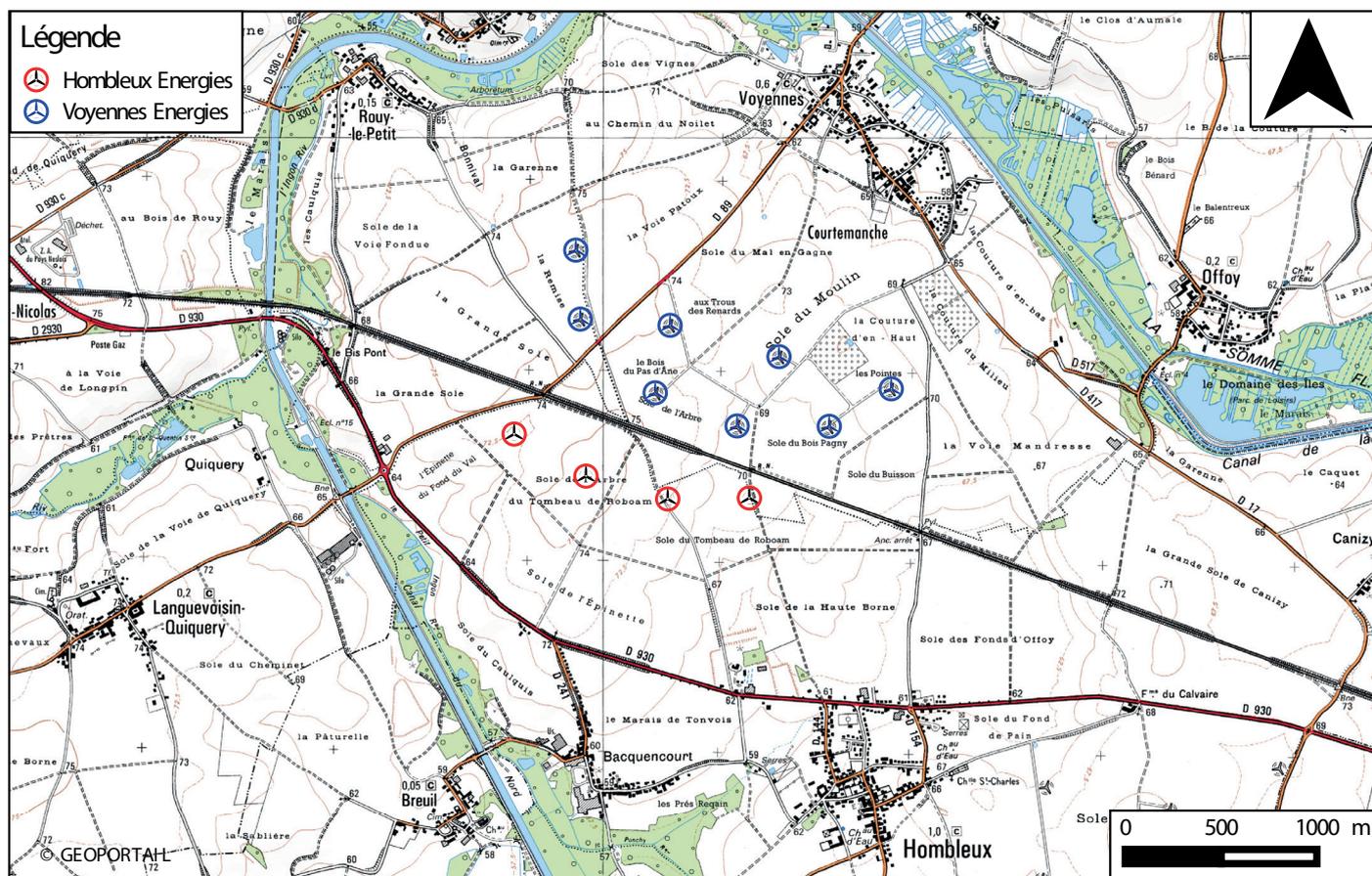
Nombre d'éoliennes : 4

Puissance unitaire : 2 à 2,4 MW

Puissance totale : 8 à 9,6 MW

Hauteur du moyeu : 91 à 95 mètres

Diamètre du rotor : 110 à 117 mètres

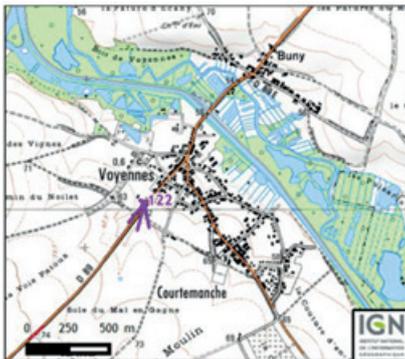


Carte d'implantation des éoliennes et du poste de livraison sur la commune de Hombleux

# Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

## Des photomontages pour visualiser le projet

Des photomontages sont réalisés depuis des points de vue emblématiques dont VALOREM a tenu compte pour choisir l'emplacement des éoliennes. Ils permettent d'appréhender la visibilité de l'implantation, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.



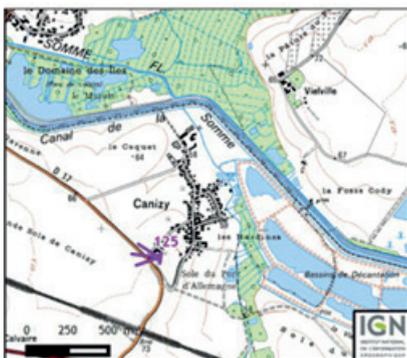
### Vue depuis la sortie Sud de Voyennes

- Distance de l'éolienne la plus proche : 1 900 m
- Visibilité : toutes les éoliennes sont visibles

Les éoliennes sont implantées à l'arrière du parc existant. Les 4 éoliennes forment une ligne régulière avec des espaces entre chaque machine qui sont réguliers. La disposition des éoliennes s'inscrit dans la même logique que le parc existant. Ces nouvelles éoliennes ne modifient pas de manière significative le paysage et la perception. Il n'y a pas d'effet de surplomb de l'observateur.



Photomontage - Vue depuis la sortie sud de Voyennes



### Vue depuis la sortie Est de Canizy

- Distance de l'éolienne la plus proche : 3 200 m
- Visibilité : toutes les éoliennes sont visibles

Les éoliennes se caractérisent pas un bosquet de 4 éoliennes implantées à gauche de la photo par rapport à l'observateur. Cette implantation libère une fenêtre libre entre les 2 groupes. Les éoliennes semblent dialoguer entre elles. Il n'y a pas d'effet d'enfermement de l'observateur avec une ligne d'horizon, qui pour l'essentiel est libre de toute éolienne. Le paysage n'est pas modifié fondamentalement. Les grands structures du paysage demeurent intactes avec une ligne d'horizon très linéaire et éloignée.



Photomontage - Vue depuis la sortie sud-ouest de Canizy

# Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

## Les prochaines étapes

En décembre dernier, VALOREM a déposé, pour le compte de la société de projet Hombleux Energies, la demande d'autorisation unique nécessaire à la réalisation du projet auprès des services de l'Etat.

Une fois déclaré recevable, notre dossier commencera une nouvelle phase d'instruction. Les parties prenantes du territoire seront notamment sollicitées : le conseil municipal de Hombleux sera invité à donner son avis, ainsi que la population dans le cadre d'une enquête publique.



Maître d'ouvrage du projet, la société Hombleux Energies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

### L'Autorisation Unique

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble toutes les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...).

Ce nouveau dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.



### Permanence d'information le samedi 8 juillet 2017

**VALOREM sera présent à la salle des Sports de Hombleux de 10h à 12h.**

**N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet.**



### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Lettre d'information, Juin 2017

Commune de Hombleux

Directeur de la publication :

Communication VALOREM

Impression : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

# PROJET DE PARC EOLIEN DE HOMBLEUX (80)

En relation étroite avec les élus, VALOREM étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Hombleux, en prolongement du parc de Voyennes Energies.

## VALOREM, pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources naturelles (vent, soleil, eau, biomasse...). Groupe indépendant à capitaux familiaux, VALOREM maîtrise toute la chaîne de développement d'unités de production d'énergies vertes, de la prospection à l'exploitation, de la conception à la maîtrise d'œuvre. 4<sup>ème</sup> employeur de la filière éolienne en France, VALOREM emploie 180 collaborateurs répartis sur les sites de Bègles (siège social), Amiens, Carcassonne, Nantes, la Guadeloupe ainsi que dans des bases locales de maintenance.



Maître d'ouvrage du projet, la société Hombleux Energies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

## Les 5 phases du projet

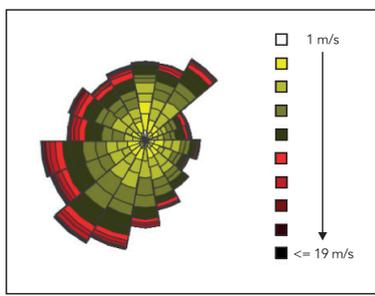
Avec l'accord des élus, VALOREM a initié ce projet en 2014. Sa concrétisation nécessite ensuite plusieurs années.

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Autorisations	4•Construction	5•Exploitation
<b>2014</b> Pré-études sur le potentiel de vent, le raccordement électrique, les servitudes liées à l'environnement et la réglementation Rencontre des élus Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants	<b>2015</b> Etudes techniques : acoustique, vent Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	<b>Déc. 2016 (12 à 24 mois)</b> Demande d'Autorisation Unique pour le compte de Hombleux Energies Instruction par les services de l'Etat Enquête publique	<b>9 à 12 mois</b> Financement du parc Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert» Tests de mise en service	<b>Pendant au moins 20 ans</b> Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines

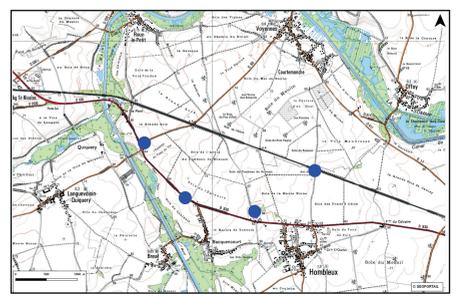
## Des études pour déterminer l'implantation des éoliennes

Afin de construire le projet le mieux adapté à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. En concertation avec les services de l'Etat, VALOREM les a analysées pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne.

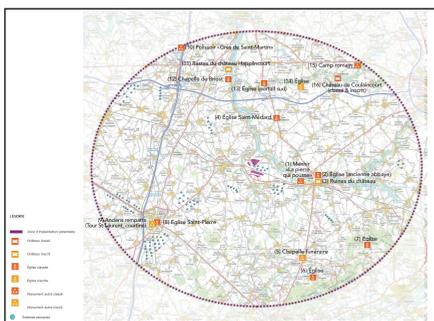
**Le potentiel éolien :**  
 Nos spécialistes étudient le vent qui souffle sur site et calculent ainsi la production du futur parc. Les vents dominants proviennent des secteurs Sud à Ouest et Nord/ Nord-Est. Ce sont les plus énergétiques.



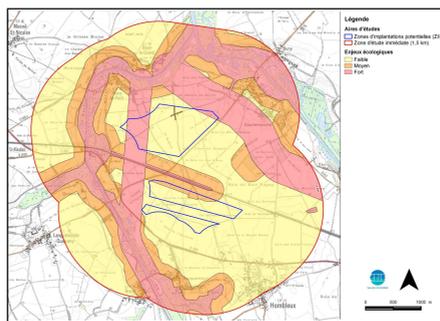
**L'étude acoustique**  
 mesure le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du site. Elle évalue la contribution sonore des éoliennes et s'assure du respect de la réglementation.



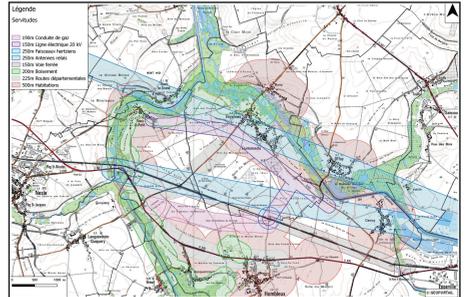
**Le paysage :** l'analyse des unités paysagères et des enjeux patrimoniaux dessine la forme du futur parc, proposant une implantation cohérente des éoliennes.



**Le milieu naturel :** pendant un an, toutes les espèces animales et végétales sont recensées afin d'intégrer ces différents enjeux dans le choix de l'implantation.

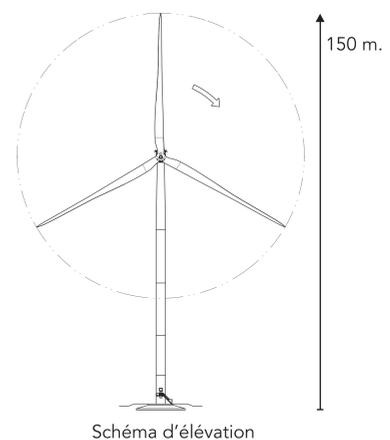
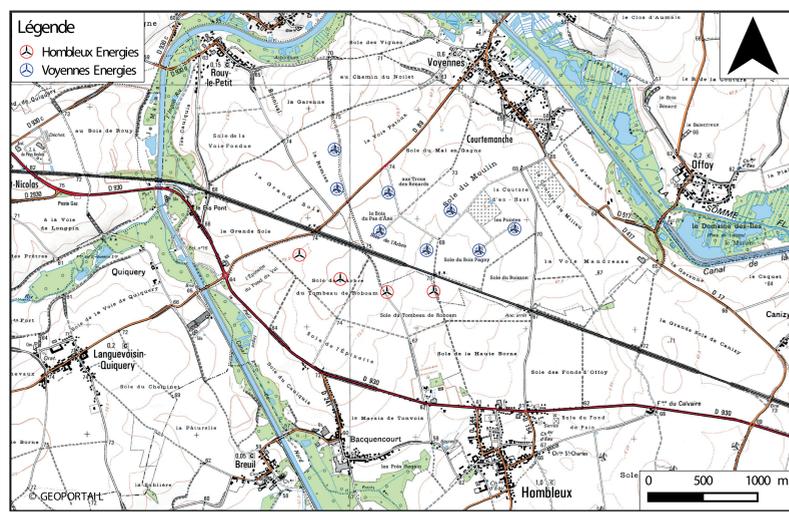


**Synthèse des servitudes :** la zone d'implantation potentielle a été définie à partir de cercles d'évitement de tailles variables autour de l'habitat, des bois, routes, lignes électriques et télécom, conduites de gaz...



## Les caractéristiques du projet

Les résultats des études sur le milieu humain et le milieu naturel ont permis d'élaborer une logique d'implantation respectueuse des enjeux identifiés par les spécialistes.



Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

**Pour plus d'informations :**  
 Delphine ROSSIGNOL, chargée de projets  
 VALOREM - 29 Rue des Trois Cailloux - 80 000 AMIENS  
 Tél. 03 22 09 02 85  
[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)

**VALOREM**  
 opérateur en énergies vertes

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

Conception VALOREM - Juin 2017